



Commune d'Icogne
Service technique

A retourner à :

Commune d'Icogne
Service technique
Route de la Bourgeoisie 7
CH – 1977 Icogne

Ou par email :

moira.pitarelli@icogne.ch

Annnonce de fin des travaux

A transmettre en temps utile, conformément aux conditions générales de l'autorisation de construire et à l'article 55 alinéa 3 lettre b) de la loi sur les constructions du 15 décembre 2016 (LC) :

« Le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu:

b) d'informer l'autorité compétente du début et de la fin des travaux. Sont réservés les devoirs d'annonces à d'autres entités, en particulier à l'office compétent en matière de protection civile.»

N° du dossier d'autorisation de construire :

Nom et prénom du requérant :

Adresse :

N° de parcelle et lieu-dit :

Nature de la construction :

Prénom et nom du contact :

N° de téléphone du contact :

Lieu, date :

Signature :